



## Contrat de mission salarié caduc ?

Par **Sandra1968**, le **04/03/2010** à **21:06**

Bonjour,

Je fais appel à vos lumières concernant une situation épineuse.

Je viens d'être recrutée par une entreprise d'enquête, pour une mission en qualité d'enquêtrice.

Pour ce faire, j'ai suivi une formation de 2 jours d'une valeur de 173€, qui doit m'être payé lors de la perception de mon premier salaire, si signature du contrat de mission.

"L'offre d'emploi", désignant le dit contrat, m'a été présenté pendant ces 2 jours de formation et j'ai dû le signer au 2ème jour, sans obtenir de précisions ou documents sur les modalités de la rémunération (contrat signé le 03/03/10).

Aujourd'hui, je reçois l'appel de ma responsable terrain, qui m'informe que le paiement de mon salaire n'interviendra que le 30 Avril 2010 soit 57 jours après début de ma mission.

Dans ce salaire, est inclus mes défraiements. Après indignation de ma part, du fait de l'absence de cette clause dans mon contrat, cette personne avoue que cela a été fait exprès et que ce sont les méthodes de l'entreprise.

Lors de la signature du contrat, donc après lecture et même relecture, il n'est stipulé nul part que le délai de paiement est différent de celui d'un contrat de salarié classique, soit fin de chaque mois, pour le mois travaillé.

Dans le cadre d'une signature dans ce type de contrat, existe-t-il un délai de rétractation ?

Sachant que, d'après leurs écrits, je me suis engagée à respecter les 3 conditions suivantes :

- 2 jours de formations
- 2 questionnaires à blanc dans un délai de cinq jours
- 6 questionnaires en 10 jours ouvrables soit le 22 mars

Sinon je leur suis redevable du coût de la formation dispensée, soit 173€.

Est-ce légal? En cas de rupture du contrat, puis-je escompter le remboursement des frais engagés (essence) sans régler le coût de la formation, puisqu'il me paraît illégal d'omettre des informations aussi capitales sur la rémunération volontairement.

Mon envie de rupture de contrat intervient du fait que je me sente prise en otage et que tout ceci me semble moralement incorrect.

Merci de votre aide.

Sandra